

Règlement du jeu-concours

Article 1 : Société organisatrice

Educ'Academy, société au capital de 4000 € euros, dont le siège est situé au 12 rue de Chambeau, 87100 LIMOGES, sous le numéro de SIRET est 531 876 282 RCS LIMOGES, organise du 01/12/2011 au 31/03/2011, un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat (ci-après « le Jeu ») selon les modalités du présent règlement, et accessible depuis le site www.educ-academy.fr.

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce jeu est ouvert à tout élève collégien ou Lycéen, inscrit dans un établissement scolaire public ou privé dans la région Limousin pour l'année scolaire 2011-2012.

Tout participant mineur doit disposer d'une autorisation parentale écrite, datée et signée par l'un de ses parents. On entend par « parents », la ou les personnes titulaires de l'autorité parentale à l'égard du mineur participant (père et/ou mère, ou représentant légal).

Chaque participant doit s'inscrire via le site internet www.educ-academy.fr.

La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants ainsi que tout autres vérifications nécessaires.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société Organisatrice, y compris leur famille et conjoint (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion des jeux.

2.4 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalité de participation

Le jeu est accessible 24h sur 24 sur le site internet www.educ-academy.fr (hors dysfonctionnement temporaire, indépendant de la volonté de l'organisateur).

Mécanisme du jeu :

Pour participer au jeu, il suffit de se connecter sur le site internet www.educ-academy.fr du 01/12/2011 au 31/03/2011 à minuit et de s'inscrire afin de participer au tirage au sort qui aura lieu le 07/04/2011.

Le participant doit répondre à 3 questions avec pour chacune un choix de 4 réponses possibles. Une seule de ces 4 réponses est correcte.

Article 4 : Sélection des gagnants

Un tirage au sort déterminera les gagnants parmi les bonnes réponses via [depotjeux](http://depotjeux.com) et les résultats seront déposés auprès d'un huissier de justice.

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

Les gagnants seront désignés parmi les participants ayant donné le maximum de bonnes réponses et après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant.

Les participants désignés seront contactés par courrier électronique par l'Organisateur. Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publicitaire, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 5 : Dotations

Le jeu est composé des 3 dotations suivantes :

1er : Apple iPad 2 - 9,7" LED 16 Go WiFi, d'une valeur unitaire de 489€

2ème : Apple iPod Touch IV 8 Go, d'une valeur unitaire de 188.90€

3ème : Apple iPod Shuffle 4 2 Go, d'une valeur unitaire de 59€

Article 6 : Acheminement des lots

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de L'Organisateur (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc...), ils resteront définitivement la propriété de L'Organisateur.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

Article 7 : Jeu sans obligation d'achat

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute).

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Educ' Academy

Jeu Concours « Collégiens - Lycéens »

BP 41204

87054 LIMOGES

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 8 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé via [depotjeux.com](http://www.depotjeux.com) auprès de l'Etude COHEN-SKALLI-HOBA située 5 avenue Gabriel Péri BP42 93401 SAINT-OUEN CEDEX.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.depotjeux.com>

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante :

Educ' Academy
Jeu Concours « Collégiens - Lycéens »
BP 41204
87054 LIMOGES

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

Article 9 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Les données saisies sont susceptibles d'être réutilisées à des fins de prospection par la société Educ' Academy uniquement, et ne seront en aucun cas diffusées à des tiers. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 (BOE M 160* et 722), la collecte, l'enregistrement et la conservation automatisés d'informations nominatives s'effectuent sur ce site Internet dans le cadre de déclarations d'un traitement d'informations personnelles effectuée auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL : déclarations enregistrées sous les numéros 1503586 et 1503590). Pour exercer votre droit de rectification prévu à l'article 34 et suivants de la loi précitée, merci d'utiliser l'adresse mail de contact : contact@educ-academy.fr
Ou l'adresse postale suivante :

Educ' Academy
Jeu Concours « Collégiens - Lycéens »
BP 41204
87054 LIMOGES

Article 13 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française.
Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées par écrit à l'adresse suivante :

Educ' Academy
Jeu Concours « Collégiens - Lycéens »
BP 41204
87054 LIMOGES

Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement.
En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris, auquel compétence exclusive est attribuée.